

COMMUNIQUE

Droit de l'homme : détention abusive, arbitraire et illégale des observateurs électoraux dans l'Adamaoua

Alors que les Camerounais et le monde sont en attente des résultats de l'élection présidentielle tenue le 12 octobre dernier, des Observateurs de l'ONG Un Monde Avenir interpellés ce jour sont toujours en garde à vue.

Le dimanche 12 octobre 2025, alors que des observateurs de l'ONG Un Monde Avenir déployés dans les 10 régions du Cameroun et dans près de 200 Communes effectuaient de manière paisible leur mission d'observation citoyenne dans les centres de vote, ceux de la région de l'Adamaoua et précisément dans la commune de Ngaoundéré 3^{ème} vivaient un climat autre.

Dans la commune de Ngaoundéré 3^{ème} plus précisément au rectorat A, cité universitaire A et B et à l'école Publique de MALANG, 05 des observateurs électoraux sont interpellés sans mandat, sous ordre de Mme la sous-préfète de Ngaoundéré 3^{ème}. Ils seront conduits par la suite au commissariat central des renseignements pour exploitation, où ils passeront trois jours, sans notification d'une garde-à-vue officielle. On leur dira plus tard qu'ils étaient là pour observation illégale.

Ils sont libérés en fin de journée le mardi 14 octobre sous garant de leur superviseur, Monsieur Edibi Edibi André, responsable de l'Association **SAJEPHCO. Ce dernier venu pour faciliter leur libération, se verra lui-même mis en garde-à-vue.**

Il en est de même pour Mme Ousmanou NDOKONODJI, Point focal de l'ONG Un Monde Avenir dans l'Adamaoua, qui se trouve également en exploitation libre depuis mardi dernier dans ce Commissariat. Jusqu'ici les véritables raisons de leur garde-à-vue restent inconnues.

En rappel ;

L'activité d'observation/suivi/veille citoyenne reconnue par l'Etat du Cameroun fait partie des modes d'intervention des organisations de la société civile cf. les documents de référence ci-dessous :

- **La vision du Cameroun à l'horizon 2035** qui dispose dans son point III.5 qu'“En tant que partenaire stratégique de l'Etat, la société civile sera mobilisée suivant les quatre fonctions qui lui sont dévouées :....(iii) creuset de participation et de mobilisation sociale pour l'intégration des forces productives et la démocratisation dans un contexte de décentralisation; (iv) activité de veille pour la défense des droits humains en général, et notamment ceux des travailleurs, des femmes, des enfants, des minorités, etc.”

- **La Stratégie Nationale de Développement à l'horizon 2030** qui stipule que
“...le Gouvernement entend également promouvoir un volontariat inclusif à travers la mobilisation, la participation citoyenne et la valorisation des compétences de toutes les couches sociales, gage de l'intégration nationale et de la cohésion sociale.”

En outre,

Ces arrestations constituent une atteinte grave aux dispositions pertinentes de :

- **La Charte Africaine de la Démocratie, des Élections et la Gouvernance** dont l'article 22, dispose que les États doivent créer un environnement propice à la mise en place des mécanismes nationaux indépendants et impartiaux de contrôle ou d'observation des élections.

Un Monde Avenir est une organisation de droit camerounais, dont l'une des principales activités est l'observation et le suivi citoyen des élections.

Nous réaffirmons notre attachement indéfectible aux principes démocratiques, à la transparence et à la participation citoyenne.

Ainsi, l'ONG UN MONDE AVENIR :

1. Demande la libération de Mr Edibi André en garde à vue administrative sous ordre du préfet de la Vina.
2. L'arrêt de l'obligation pour les observateurs et le point focal Mme Ousmanou, de se présenter de manière permanente dit-on , pour exploitation.
3. Exhorte les autorités compétentes à garantir la protection et la liberté d'action de tous les acteurs impliqués dans l'observation électorale.

Destinataires :

- Conseil des Nations-Unies pour les Droits de l'Homme
- Centre des Nations-Unies pour les Droits de l'Homme et la Démocratie en Afrique Centrale
- Délégation de l'Union européenne au Cameroun
- Union Africaine
- Commission africaine des droits de l'homme et des Peuples
- Haut-Commissariat du Canada au Cameroun
- Ambassade des États-Unis d'Amérique au Cameroun
- Ambassade de France au Cameroun
- Ambassade de l'Allemagne au Cameroun



ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT SOCIAL ET LA PARTICIPATION CITOYENNE

ONG dotée du statut consultatif spécial de l'ECOSOC auprès de l'O.N.U.

Fraternité – Amour - Développement

Arrêté n°00000022/A/MINATD/SG/DAP/SDLP/SONG

-Ambassade de la Suisse au Cameroun

-Ambassade de la Grande Bretagne au Cameroun

Fait à Douala le 17/10/2025

Philippe Nanga

Coordinateur